



Porrentruy, juin 2020, révision août-octobre 2020

Mises à jour, 23.10.2020

26.10.2020

31.10.2020

6.11.2020

13.11.2020

27.11.2020

3.12.2020

## Concept de protection sanitaire - COVID 19

## Table des matières

Introduction .....	4
Postulats.....	4
Principes, buts.....	5
Mesures générales d'hygiène.....	5
Activités spéciales et voyages .....	5
Mesures d'hygiène dans l'école .....	5
Distance et hygiène et port du masque .....	6
Elèves.....	7
Enseignement EPS et musique .....	8
Nettoyages et désinfection des locaux et postes de travail .....	10
Dans les salles des maîtres.....	10
Dans les salles de classe .....	10
En arrivant en salle de classe : .....	10
Avant de quitter une salle de classe : .....	10
Circulation et déplacements autour et dans les bâtiments .....	11
Déplacement à l'extérieur des bâtiments .....	11
Déplacement des personnes à l'intérieur du bâtiment .....	11
Organisation de séances.....	11
Activités extrascolaires .....	11
Occupation des locaux et mesures en place.....	12
Repas, Charly's Corner.....	13
Principes de base .....	13
Repas et goûters.....	13
Répartition des tâches entre le restaurateur et le Collège et Lycée Saint-Charles .....	13
Offre alimentaire et service durant la phase COVID-19 .....	14
Accueil le matin.....	14
Élèves externes école obligatoire .....	14
Élèves externes lycée.....	14
Élèves internes .....	14
Pauses .....	15
Fin de journée .....	15
Prescriptions particulières : gestion des cas de COVID ou des suspicions de cas de COVID.....	15
Marche à suivre en cas de COVID ou suspicion de COVID.....	16
Traçage à l'interne : procédure .....	17
Cas de quarantaine en cas de retour de pays à risque .....	17
Personnes vulnérables (cf. Article 10 Mesures de prévention, Ordonnance fédérale COVID-19)	18

Transports publics.....	18
Infirmière scolaire.....	19
Hotline .....	19
Nouvelles recommandations pour les enfants de moins de douze ans présentant des symptômes (25.09.2020) .....	19
Nos recommandations .....	19
Enfants avec symptômes dans une même classe ou dans un même groupe au sein d'une structure d'accueil .....	20
Annexes .....	22
Comment bien se laver les mains .....	23
Comment mettre et enlever un masque .....	24

## Introduction

Les dernières mises à jour du 3.12.2020 sont intégrées en rouge dans le document.

Le Collège et Lycée Saint-Charles a pour priorité la formation et l'éducation de ses élèves, ceci dans un cadre sûr tant pour eux que pour tous les collaborateurs qui œuvrent dans l'établissement.

Ce plan de protection décrit les principes à respecter dès la rentrée scolaire 2020-2021. Il concerne les élèves de primaire, du secondaire et du lycée, les enseignants et tous les collaborateurs de l'école.

Le but des mesures de protection en milieu scolaire est, en particulier, d'éviter les cas graves de COVID-19 et de maintenir le taux de nouveaux cas à un niveau faible malgré la présence simultanée de beaucoup de personnes en un lieu.

La situation avec le COVID-19 implique des changements dans notre quotidien et les règles d'hygiène et de distance interpersonnelle sont devenues primordiales.

Il est essentiel de respecter scrupuleusement les règles sanitaires en vigueur afin de se protéger tous du COVID-19.

Pour cette raison, des mesures de désinfection supplémentaires sont prises par le personnel d'intendance de l'école. Ces mesures ne suffisent malheureusement pas étant donné l'utilisation intensive des locaux et le mouvement du personnel et des élèves, même limité au nécessaire. Pour ces raisons, la Direction demande à tous les collaborateurs d'agir à leur niveau.

L'accueil des élèves et leur circulation dans le bâtiment est régulée. Une signalétique spécifique dans les couloirs et les escaliers marque le sens de circulation des élèves et des enseignants.

Les personnes qui ne sont pas directement impliquées dans les activités du Collège et Lycée Saint-Charles **ne sont pas autorisées à se rendre sur le Campus**. De même, les jeunes ou les adultes doivent éviter de se regrouper aux alentours de l'établissement (pendant et en dehors des cours).

**Le Collège et Lycée Saint-Charles recommande l'utilisation de l'application SWISS COVID.**

Ce document est évolutif et sera modifié en fonction des recommandations et directives fédérales et cantonales.

Changements au plan de protection selon les directives cantonales pour le secondaire I et II du 30 octobre 2020.

La situation épidémiologique liée au Covid-19 s'est notablement détériorée depuis la rentrée scolaire d'août 2020 et conduit à mettre en œuvre de nouvelles mesures destinées à permettre un enseignement en présentiel et garantir le suivi des programmes.

Toutefois, les enseignants et les élèves anticipent un éventuel passage à un enseignement en ligne en s'assurant de leur bonne capacité à interagir à distance (matériel, savoir-faire, organisation).

## Postulats

Les élèves de notre école appartiennent, de par leur structure d'âge, à des groupes présentant des risques différents face au COVID-19. Les mesures adoptées sont dès lors différentes lorsqu'il s'agit d'élèves de l'école obligatoire ou du lycée.

Selon les connaissances actuelles, les jeunes lycéens présentent un risque comparable aux adultes de contracter le COVID-19 et de le transmettre à d'autres personnes. Depuis le 26 octobre 2020, les élèves du secondaire I sont soumis aux mêmes règles que les élèves du lycée.

De même, les personnes de ces tranches d'âge qui appartiennent au groupe des personnes vulnérables ont un risque élevé de développer une forme grave de la maladie.

On peut supposer que les jeunes ont un comportement plus actif en ce qui concerne la mobilité et les contacts sociaux que les enfants et les adultes plus âgés, ce qui peut impliquer davantage d'interactions et un risque de contamination plus élevé, d'autant plus que les trajets vers notre établissement sont effectués en grande partie en transports publics.

Ces jeunes en particulier s'estiment sans doute moins menacés et sont moins conscients de leur rôle dans la chaîne de transmission du virus. Pour cette raison, une stratégie de communication ciblée est mise en place sur la durée afin d'améliorer la prise de conscience du problème par nos élèves plus âgés.

## Principes, buts

Buts visés :

- a) assurer une protection directe et indirecte de tous au sein du Collège et Lycée Saint-Charles et dans le milieu domestique des élèves et du personnel ;
- b) permettre aux élèves et au personnel de fréquenter notre établissement tant qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne vivent pas ou n'ont pas eu de contact étroit avec une personne malade du COVID-19 ;
- c) s'assurer que les règles d'hygiène et de conduite (en particulier la distance) sont respectées et qu'elles s'appliquent à tout le monde.

## Mesures générales d'hygiène

Les mesures sont adaptées aux différents groupes cibles au sein du Collège et Lycée Saint-Charles en fonction des recommandations officielles.

Les élèves et collaborateurs présentant des symptômes du COVID-19 ne sont pas admis au Collège.

Les élèves ne partagent ni nourriture ni boissons.

## Activités spéciales et voyages

Les activités présentant un risque élevé de transmission ne seront pas organisées, par exemple les activités impliquant un contact interpersonnel étroit ou les grands rassemblements (activités regroupant toute l'école, camps, sports de contact, sports collectifs etc.) et ce jusqu'à nouvel avis.

## Mesures d'hygiène dans l'école

Toutes les personnes qui circulent au sein de l'école doivent respecter les règles d'hygiène et de conduite et être informées de leur mise en pratique correcte (hygiène des mains, des objets et des surfaces, pas de poignée de main, d'étreinte ni d'embrassade).

Le sens de circulation dans les couloirs et escaliers est marqué au sol et doit être respecté par tous.

Le Collège et Lycée Saint-Charles accorde une attention particulière aux offres de prévention et de sensibilisation destinées aux jeunes. Les enseignants communiquent de manière répétée les règles

applicables en particulier au groupe cible des jeunes, afin que ces derniers restent conscients de ces règles. Des conditions-cadres structurelles de soutien permettent de favoriser un comportement adéquat (affiches, marquages au sol, distances entre les chaises ou signalisation explicite des chaises qui doivent rester libres, etc.).

Afin de garantir le respect des mesures d'hygiène des mains et des surfaces, des stations d'hygiène des mains (lavabo avec des distributeurs de savon liquide et des serviettes à usage unique et/ou désinfectant pour les mains) sont mis à disposition (entrées de l'établissement, salles de classe, salle des maîtres, bibliothèque, secrétariat, restaurant, sanitaires, internats, etc.).

## Distance et hygiène et port du masque

### Collaborateurs

Les adultes qui ne sont pas déjà atteints d'une maladie ont, en principe, le même risque de tomber malades du COVID-19 et de propager le virus. Les mesures recommandées pour les jeunes et les adultes sont donc les mêmes.

Les règles d'hygiène et de conduite suivantes doivent être respectées entre adultes, entre adultes et jeunes et enfants et entre jeunes:

- a) La distance minimale de 1.5 mètre doit être respectée lors de tout contact interpersonnel ;
- b) L'observation stricte des règles d'hygiène des mains (lavage à chaque entrée dans le bâtiment, après les WC, avant et après l'utilisation de matériel collectif).
- c) Le port du masque est obligatoire dans les couloirs et lieux communs pour l'ensemble des adultes (salles des maîtres et de travail, administration, etc) sauf si la personne est seule ou pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical.
- d) Les enseignants peuvent retirer leur masque dans les classes primaires pour autant que la distance de 1.5m soit respectée.
- e) Les enseignants sont tenus de porter le masque lors d'activités présentielle dans les classes de secondaire I, de secondaire II, IB MYP et DP.
- f) Font exception à l'obligation de porter le masque :
  - a Les situations où le port du masque compliquerait considérablement l'enseignement ;
  - b Les personnes pouvant attester ne pouvoir porter le masque pour des raisons particulières, notamment médicales.
- g) Le port du masque est obligatoire dans tous les locaux de l'école dès le 26.10.2020.
  - a En salle des maîtres du bâtiment des salles de classe, le nombre de personnes présentes en même temps est de 10 au maximum.
  - b En salle de travail des maîtres au 3<sup>e</sup> étage de l'ancien bâtiment, le nombre est de 10 au maximum.
  - c La pause peut aussi se prendre à la cafétéria, en respectant les distances de sécurité. Une machine à café y est disponible.
  - d Lors des pauses, chaque collaborateur garde la distance de 1.5m et porte le masque. La consommation de café et de nourriture ne peut se faire qu'assis à une table, en gardant scrupuleusement la distance de sécurité.

N.B. En accord avec les décisions fédérales et cantonales, les masques en tissu ne sont **pas autorisés** dans les écoles, exceptés les modèles homologués vendus par l'Etat.

**Tous les collaborateurs reçoivent des masques homologués et ce tant que la situation sanitaire l'exigera. La Direction demande que seuls les masques mis à disposition par l'école soient portés.**

### Elèves

D'une manière générale et systématique:

- un seul élève à la fois aux WC,
- lavage ou désinfection des mains à chaque entrée dans le bâtiment,
- après s'être rendu aux WC,
- avant de toucher un équipement collectif, après son utilisation ;

**Plans de classe : tous les plans de classe doivent être transmis à la direction et scrupuleusement respectés.**

### Ecole primaire

On ne parle pas de distance minimale pour les élèves de l'école primaire. Ils doivent néanmoins appliquer et respecter strictement les règles de conduite en matière sanitaire.

- Respect du plan de classe ;
- Nettoyage des places – tables et chaises ;
- Les jeux se font à distance, les jeux collectifs (football, basket, etc.) ne sont pas autorisés pour le moment. De même les contacts physiques ne sont pas autorisés (pas d'embrassades, ni de main serrée).

Compte tenu des connaissances de l'OFSP sur le comportement et les risques de transmission parmi les enfants en âge de scolarité primaire (4 à 12 ans) il a été officiellement renoncé à leur imposer les règles de distance sociale et le port du masque. La Direction du Collège et Lycée Saint-Charles demande néanmoins que la distance de 1.5 mètre soit respectée chaque fois que cela est possible pour les élèves de **ces classes d'âge**.

Pour le primaire les élèves ne portent pas de masque et les enseignants peuvent retirer le leur en classe, si la distance de 1.5m est respectée. Ils portent le masque dans tous les autres cas.

Au vu de la situation actuelle, il est demandé aux directions d'informer elles-mêmes les élèves sur les mesures prises suite à un cas positif. Ce qui implique qu'elles informeront les élèves qui devront être mis en quarantaine après avoir été renseignées par Mme Sophie Chevrey-Schaller, adjointe au chef du Service de la santé. Un courriel sera ainsi transmis aux parents des élèves concerné-e-s, par les directions, mentionnant les indications formulées par Mme Chevrey-Schaller. Ledit service souhaite également que les enseignant-e-s soient informé-e-s.

**Pour rappel les élèves âgés de 12 ans et plus doivent porter un masque dans les transports publics.**

### Ecole secondaire

Dès le 26 octobre, les élèves du secondaire I, classes 9H à 11H, doivent porter le masque sur le campus, en extérieur et intérieur. Ils le portent en tout temps durant le temps de leur présence sur le site de l'école, également en classe. Selon les directives cantonales du 27.11.2020 l'enseignant peut assouplir la mesure du « port du masque tout le temps » en accordant à **un** élève, puis à **un**

autre, la possibilité de le retirer lorsque les élèves sont assis. Ce retrait du masque peut être demandé quelques instants, par exemple lors d'une prise de parole.

Afin d'éviter une mise en quarantaine généralisée d'une ou plusieurs classes, il est demandé aux enseignants de respecter **scrupuleusement** les plans de classe établis avec la distance de 1.5 m entre chaque élève et de faire respecter le port du masque. Seules ces dispositions nous permettront d'éviter des mises en quarantaines d'élèves si des cas positifs devaient se présenter. Si la Hotline devait contacter la direction pour confirmer un cas positif, la direction donnerait la liste des élèves qui devraient être mis en quarantaine. La Hotline se prononce quant aux mises en quarantaine et donne les consignes pour la transmission des informations auprès des personnes concernées.

**Concernant les élèves du secondaire, le traçage ne sera plus effectué étant donné que les élèves portent désormais le masque en permanence.**

### Élèves du lycée et IB MYP et DP

Les élèves plus âgés, du lycée et des classes de MYP et DP doivent eux respecter les mesures ci-dessous.

- a) respect systématique d'une distance de 1.5 mètre dans les salles de classe et au niveau de tout autre contact interpersonnel ;
- b) port du masque dès l'arrivée sur le campus et dans les couloirs;
- c) dès le 30 octobre 2020 le port du masque est obligatoire en salle de classe également.
- d) respect des règles de distance sociale également sur le chemin entre le domicile et l'établissement. Même si cela ne fait pas partie de notre responsabilité, Le Collège et Lycée Saint-Charles se doit de rappeler ces règles aux élèves et collaborateurs.

**Chaque élève de l'école reçoit des masques tant que cela est nécessaire. Ils seront utilisés à raison de 1 masque par jour.**

### Enseignement EPS et musique

Education physique :

Les règles de distanciation doivent être respectées, le matériel utilisé sera impérativement désinfecté après chaque cours, par les élèves eux-mêmes, sous la supervision de leur enseignant.

Les vestiaires seront utilisés en alternance, de manière à laisser au personnel d'intendance le temps d'effectuer les nettoyages nécessaires entre chaque cours, selon le calendrier ad hoc

### École obligatoire

L'EPS et l'éducation musicale sont touchés par les nouvelles mesures.

**EPS** les cours d'EPS continuent normalement en classes primaires, dans le respect des normes ; les cours ont lieu à **l'extérieur** exclusivement pour les élèves de secondaire I, avec respect de la distance de 1.5 m ou le port du masque. Des cours théoriques peuvent être organisés en salle de classe, dans le respect de la distance et du port du masque.

Dès le lundi 30.11.2020 et selon les directives cantonales du 27.11.2020, les leçons d'EPS peuvent avoir lieu à l'intérieur. Les sports de contact sont toujours interdits. La distance de 1.5 mètre est respectée entre les élèves ; si elle ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire. Les vestiaires sont accessibles, moyennant le port du masque.

**Dès le 7 décembre :**



L'accès aux douches est autorisé, selon les conditions suivantes : le masque doit être retiré au dernier moment avant d'entrer dans les douches et être remis immédiatement à la sortie des douches ; une distance d'au minimum 1,5 mètre doit être respectée entre les élèves à l'intérieur des douches ; les douches doivent être les plus brèves possibles ; l'utilisation des sèche-cheveux est à éviter. De plus, l'enseignant veille à faire entrer les élèves dans les vestiaires par groupes en fonction de la capacité des douches.

Les piscines et les patinoires ne sont pas accessibles aux écoles.

**Education musicale** : le chant est désormais interdit, et les activités ne demandant pas de contact seront favorisées, telles que présentations individuelles, par petits groupes, visionnement de films musicaux ou documentaires, etc.

Lycée, MYP

**EPS** les cours ont lieu à l'**extérieur** exclusivement pour les élèves de secondaire I, II, MYP, avec respect de la distance de 1.5 m ou le port du masque. Des cours théoriques peuvent être organisés en salle de classe, dans le respect de la distance et du port du masque.

Dès le lundi 30.11.2020 et selon les directives cantonales du 27.11.2020, les leçons d'EPS peuvent avoir lieu à l'intérieur. Les sports de contact sont toujours interdits. La distance de 1.5 mètre est respectée entre les élèves ; si elle ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire. Les vestiaires sont accessibles, moyennant le port du masque. Les douches restent interdites d'accès. Les piscines et les patinoires ne sont pas accessibles aux écoles.

Dès le 7 décembre :

L'accès aux douches est autorisé, selon les conditions suivantes : le masque doit être retiré au dernier moment avant d'entrer dans les douches et être remis immédiatement à la sortie des douches ; une distance d'au minimum 1,5 mètre doit être respectée entre les élèves à l'intérieur des douches ; les douches doivent être les plus brèves possibles ; l'utilisation des sèche-cheveux est à éviter. De plus, l'enseignant veille à faire entrer les élèves dans les vestiaires par groupes en fonction de la capacité des douches.

Élèves en quarantaine

Pour pallier les absences liées à la situation sanitaire, notamment aux quarantaines d'élèves se succédant, quelques recommandations sont proposées par le conseil pédagogique. Ces indications vont parfois modifier la mise en oeuvre de l'enseignement mais surtout permettre une progression aussi ordinaire que possible dans les apprentissages.

- Préparer chaque leçon en prenant en compte les effets liés au port du masque.
- Démarrer chaque leçon par un rappel des éléments vus afin de maintenir le fil rouge des séquences d'apprentissages.
- Exploiter la différenciation, valoriser le tutorat au sein de la classe.
- Utiliser l'outil informatique pour présenter les nouveaux contenus aux élèves éloignés de la classe : tutoriels, ressources vidéos du domaine élève des MER, etc...
- Utiliser un OWL pour permettre à l'élève absent de partager la classe.
- Transmettre régulièrement, idéalement chaque jour, le travail aux élèves absents.

S'assurer que les élèves se connectent sur TEAMS et sont présents aux leçons.

### Nettoyages et désinfection des locaux et postes de travail

La fréquence du nettoyage des locaux, des sols, des rampes d'escalier et des sanitaires est augmentée.

Tous les locaux sont aérés fréquemment, pour une durée de 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe sont aérées tous les matins avant l'arrivée de élèves, pendant chaque pause, au moment de la pause de midi et le soir après les cours.

### Dans les salles des maîtres

Les salles des maîtres sont nettoyées chaque jour, les surfaces désinfectées. Il convient, par mesure de précaution, de respecter les mesures suivantes.

- Les poignées de porte et des casiers personnels, tables, dossiers de chaise, claviers d'ordinateur, souris, touches de mise en route et télécommandes doivent être désinfectées soigneusement **avant et après** leur utilisation en journée. Les tasses doivent être lavées immédiatement après utilisation.
- Les appareils communs des salles des maîtres (photocopieur, ordinateurs, machines à café, tables, ...etc.) sont désinfectés par **leurs utilisateurs avant et après l'usage** au moyen des désinfectants ad hoc mis à disposition.

### Dans les salles de classe

Tout comme dans les salles des maîtres, les règles de sécurité s'appliquent en salle de classe. Les surfaces doivent être désinfectées soigneusement avant et après leur utilisation en journée.

### En arrivant en salle de classe :

Désinfection des éléments suivants au moyen du désinfectant de surfaces **par les enseignants** :

- Poignée de porte – clavier – souris - télécommande beamer - touche de mise en route de l'ordinateur – tablette interactive

Désinfection des éléments suivants au moyen du désinfectant de surfaces **par les élèves** :

- Table et dossier de chaise.

A chaque arrivée en salle de classe, de même qu'après les pauses, les élèves se lavent (de préférence) ou se désinfectent **obligatoirement** les mains.

### Avant de quitter une salle de classe :

À la fin de chaque leçon lorsqu'il quitte la salle de classe, chaque enseignant désinfecte les poignées de la porte (à l'intérieur et à l'extérieur) au moyen de papier et de spray désinfectant pour surfaces qui se trouvent en salle de classe.

Les mains doivent être nettoyées avant et après utilisation d'objets et d'appareils accessibles au public et manipulés par plusieurs personnes (ordinateurs, livres, etc.).

## Circulation et déplacements autour et dans les bâtiments

### Déplacement à l'extérieur des bâtiments

Il convient d'éviter les attroupements d'élèves et les mouvements de masse, par exemple devant les portes d'entrée. Un nouveau processus d'accueil est en place pour la rentrée.

Les sorties de secours ne sont en aucun cas utilisées pour entrer dans le bâtiment.

Les élèves de l'école obligatoire entrent par la porte vers le restaurant scolaire.

Les élèves du lycée entrent par la porte sous la marquise.

Le personnel à l'accueil prend la température et s'assure que toute personne entrant dans le bâtiment respecte les mesures de port de masque et que tous se désinfectent les mains.

Des précisions sur les procédures d'entrée dans les bâtiments se trouvent sous **Accueil le matin**.

### Déplacement des personnes à l'intérieur du bâtiment

Un comportement responsable et discipliné est attendu des personnes qui se déplacent à l'intérieur du bâtiment. Les mouvements de masse, les contacts inutiles et les attroupements sont interdits.

Les élèves restent en principe dans leur salle de classe, les enseignants se déplaçant d'une salle à l'autre. Les élèves ne se déplacent que pour se rendre en Arts visuels, en biologie, chimie, musique, physique et EPS.

### Organisation de séances

Les séances des maîtres et collaborateurs, informations aux élèves, activités qui font partie intégrante de la formation continuent dans le respect strict du nombre de personnes présentes à maximum 15, avec le port du masque et le respect des distances. Les informations aux élèves sont relayées par les maîtres de classe ou la direction, classe par classe.

Les activités concernant un public externe sont limitées à 15 personnes avec masques et distances. Sont concernées : séances de parents, portes ouvertes, commissions, etc.

### Activités extrascolaires

#### Camp de ski et voyages scolaires

Les camps de ski ne sont pas organisés durant l'année scolaire 2020-2021. Des activités sportives, par classe, dans le respect des mesures (port du masque et distance, hygiène des mains et des objets) sont organisés en remplacement des camps et voyages.

#### Activités extrascolaires

Les activités extrascolaires peuvent être organisées moyennant certaines conditions : une classe accompagnée par un enseignant par activité ou sortie.

Les activités ou sorties restent limitées à une classe accompagnée d'un enseignant, éventuellement d'un autre adulte pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, le respect du port du masque reste

soumis aux obligations existantes (en permanence pour les adultes, selon les degrés pour les élèves).

## Occupation des locaux et mesures en place

Lieux		Exigences
Intérieurs communs	(espaces communs)	Minimum 1.5 m de distance entre les adultes, entre les adultes et les élèves, entre les élèves du lycée, MYP et DP. Port du masque obligatoire pour les adultes et pour les élèves du secondaire I, pour les élèves du lycée, MYP et DP.
Extérieurs communs	(espaces communs)	Minimum 1.5 m distance entre adultes, port du masque pendant les surveillances. Port du masque obligatoire dès l'entrée sur le campus pour tous les élèves du secondaire I, II, IB MYP et DP.
Salle d'études des internes		Transformée en annexe de la bibliothèque en salle de travail des élèves ; maximum 10 personnes avec respect des distances et du port du masque. La feuille de présence et les plans d'occupation sont complétés par les élèves.
Salle des lycéens		Fermée pour le moment. Les élèves peuvent travailler à la cafétéria, à la bibliothèque et en salle d'études des internes pendant leurs heures blanches en respectant la distance et le port du masque.
Bibliothèque		Maximum 8 personnes, avec port du masque et respect des distances.
Salle des maîtres nouveau bâtiment		Maximum 10 personnes, avec port du masque et respect des distances. Les consommations se prennent assis.
Salle des maîtres ancien bâtiment		Maximum 10 personnes, avec port du masque et respect des distances. Les consommations se prennent assis.
Salle de réunion		Maximum 6 personnes, avec respect des distances et port du masque.
Charly's Corner Restaurant		Maximum 66 personnes. Le port du masque est obligatoire jusqu'au moment où on est assis à table selon le plan de chaque table. La distance de 1.5m est respectée pour les élèves de secondaire I, II, MYP et DP.
Salle de sport		Maximum 20 personnes. Fermée pour les cours d'EPS, sauf en primaire.
Espaces de jeux extérieurs		Minimum 1.5 m distance entre les adultes, 1.5 m entre les élèves de secondaire I, du lycée, MYP et DP.
Ascenseur		Une seule personne à la fois. En éviter l'utilisation.
Auditorium		Capacité maximale de 96 personnes actuellement. L'entrée se fait par le couloir d'accès, la sortie par l'issue de secours. L'auditorium n'est plus utilisé jusqu'à nouvel avis pour les activités, excepté les séances de collaborateurs avec 15 personnes maximum, distance

	et masques.
--	-------------

## Repas, Charly's Corner

### Principes de base

Les règles relatives à la distance sociale doivent également être respectées au restaurant Charly's Corner. Des mesures particulières (distribution des repas, occupation, position et dimensions des tables) ont été prises. Le rassemblement de personnes faisant la queue pour les repas est réglé par le **marquage au sol**.

Les élèves de secondaire I, du lycée, de MYP et de DP porteront un masque jusqu'à ce qu'ils soient assis à leur place, en respectant la distance et les plans d'attribution des places.

Les visiteurs externes ne sont pas admis.

### Repas et goûters

Afin de limiter le nombre de personnes présentes au même moment à la cafétéria, les horaires des élèves ont été modifiés selon le nouveau cadre horaire de l'école.

**À 11h45** : Repas de midi pour les élèves de primaire et les secondaires jusqu'en 10H. La cafétéria a été réaménagée et désormais les tables sont nominatives.

A l'entrée, désinfection des mains de tous les élèves. Ensuite l'élève prend son plateau préalablement préparé (couverts, serviette et verre) et suit la ligne de self (distribution des salades déjà préparées et desserts par Eldora, pas de self-service !). Après le plat chaud, une deuxième personne sert l'eau et le pain. L'élève prend ensuite place à la table réservée à sa classe. A la fin du repas, les élèves débarrassent leurs plateaux et sortent pour laisser la place à leurs camarades de 11H, lycée et MYP, DP.

**À 12h35** : Repas de midi pour les 11H, MYP, DP et lycéens selon des directives identiques : respect des distances et service effectué par le personnel.

Les élèves de 11<sup>ème</sup> prennent leur repas dans la salle de jeux des internes, qui a été réaménagée. Les plateaux sont amenés à table par le personnel de surveillance. Les élèves respectent les plans de table.

Après chaque pause, les élèves doivent se laver les mains ou les désinfecter avec le liquide hydroalcoolique.

**Goûters** : Les goûters se prennent à l'extérieur. Les goûters sont distribués dans le hall central. Les élèves sont tenus de faire la queue avec discipline, sans bousculade ni attroupement.

### Répartition des tâches entre le restaurateur et le Collège et Lycée Saint-Charles

Tâches / responsabilités assurées par le restaurateur :

- a) Le service s'effectue obligatoirement avec des gants et un masque de protection.
- b) Pas de self-service, les assiettes sont préparées et données par le personnel dédié au service.

- c) Les plateaux sont préparés avec couverts, verre et serviette et à disposition des élèves et collaborateurs à l'entrée du restaurant scolaire.
- d) Les tables sont nettoyées et désinfectées après chaque service/rotation.

Tâches / responsabilités assurées par l'établissement scolaire :

- a) Mise en place de marquages au sol.
- b) Les emplacements autorisés pour manger sont indiqués.
- c) Mise à disposition de formule désinfectante (gel/solution hydroalcoolique) pour les élèves et collaborateurs à l'entrée.

### Offre alimentaire et service durant la phase COVID-19

- a) Afin de ne pas ralentir les services et éviter au maximum les contacts aux self-services, l'offre est adaptée pour simplifier le service et assurer rapidité et fluidité.

Les buffets en libre-service pour les salades et les desserts sont supprimés, les salades et les desserts sont proportionnés et directement en bol et servis par les collaborateurs du restaurateur en même temps que le repas principal.

### Accueil le matin

Principes :

- L'accueil est fait par un collaborateur de l'internat et un autre de l'administration, plus un enseignant (selon un tournus).
- Il n'est plus possible d'entrer dans le bâtiment sans badge.
- Si un élève arrive en retard ou se trouve enfermé dehors, il doit obligatoirement passer par l'entrée principale et sonner à la porte d'entrée (secrétariat).

**Élèves externes école obligatoire :** accueil par la porte d'entrée cafétéria (y compris ceux qui commencent par le sport). Les élèves externes arrivent par les escaliers, les uns après les autres, en évitant les attroupements. Ils déposent les téléphones dans les boîtes, puis passent à la prise de température et à la désinfection des mains (borne automatique).

**Élèves externes lycée :** entrée par la porte sous la marquise (y compris ceux qui commencent par le sport). Les élèves externes arrivent par les escaliers, les uns après les autres, en évitant les attroupements puis passent à la prise de température et à la désinfection des mains (borne automatique).

**Élèves internes :** la température est prise par les house parents le matin au déjeuner, les téléphones sont déposés dans le bureau de l'internat. Les élèves internes arrivent par la passerelle et doivent attendre leur tour pour le passage à la borne de désinfection des mains. *Note : les élèves de MYP et DP commencent à 8h00 tous les matins.*

Tâches à l'accueil, dans l'ordre :

- Vérifier que les téléphones portables sont déposés dans la boîte correspondante – une boîte par classe,
- Prendre la température à chaque élève,

- Superviser que les élèves passent à la borne de désinfection des mains et effectuent les gestes de désinfection correctement.

Les élèves se dirigent ensuite vers leur salle de classe, en suivant les marquages au sol. **Les enseignants attendent les élèves en classe dès 08h00.**

### Pauses

Les surveillances des pauses sont respectées, de même que la distance entre adultes et élèves et entre adultes. Le cas échéant, le masque est obligatoire pour les adultes et les élèves de secondaire I, du lycée, MYP et DP.

Les goûters sont disponibles à deux endroits différents :

- À la cafétéria et dans le hall central.

Les élèves suivent les circuits et évitent de se regrouper. Les élèves de secondaire I, du lycée et MYP et DP gardent leur masque dans les couloirs et lorsqu'ils font la queue pour les goûters.

### Fin de journée

Réception des téléphones : les élèves externes récupèrent leurs téléphones dans le hall Charles Burrus à la fin des cours ou des devoirs accompagnés s'ils y sont inscrits, avant de quitter l'école. Une liste est établie selon les horaires et les inscriptions aux sessions de devoirs.

### Prescriptions particulières : gestion des cas de COVID ou des suspicions de cas de COVID.

Les mesures d'isolement et de quarantaine sont obligatoires pour les élèves et le personnel du Collège et Lycée Saint-Charles en cas de contact avec des personnes malades du COVID-19 ou si elles-mêmes en sont malades.

Tout élève ou collaborateur ressentant un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessous doit impérativement en informer la Direction de l'école.








































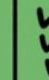
Symptômes à prendre en compte :

- Symptômes d'une affection respiratoire aiguë (toux, mal de gorge, souffle court, douleurs dans la poitrine, par exemple) ;
- Ou fièvre ;
- Ou perte soudaine de l'odorat et/ou du goût.

Tout élève ou membre du personnel se sentant mal durant la journée et présentant des symptômes du type de ceux mentionnés ci-dessus sera isolé et rentrera à la maison ou dans le cas où il s'agirait d'un élève interne, sera placé dans la partie de l'internat dédiée à la quarantaine. Les autorités seront informées de la situation et un test COVID effectué.

Le tableau ci-dessous aide à repérer les symptômes COVID-19, de la grippe et d'un refroidissement. En cas de doute, il faut impérativement consulter son médecin.

## SYMPTOMS OF COVID-19, FLU AND COLD

	 DRY COUGH	 FEVER	 RUNNY NOSE	 SORE THROAT	 BREATH-LESSNESS	 HEADACHE	 BODY ACHES	 SNEEZE	 FATIGUE	 DIARRHOEA
COVID-19										
FLU										
COLD										

 FREQUENTLY  SOMETIMES  LITTLE  RARE  NOT

@SIOUXSIEW @XTOTL thespinoff.co.nz

SOURCE: WHO, CDC CC-BY-SA

### Marche à suivre en cas de COVID ou suspicion de COVID

Cette marche à suivre est valable pour les élèves et les collaborateurs.

Dans le cas où un élève/ un collaborateur est mis en quarantaine sur décision de l'autorité cantonale compétente :

- Il avertit la Direction et son enseignant principal par email.
- La direction informe tous les enseignants de la classe ; les collaborateurs proches.
- Le maître de classe s'assure que la Direction a été informée.
- Les enseignants s'assurent de la possibilité pour l'élève de poursuivre son travail à domicile en lui donnant des indications claires et spécifiques. Un Owl peut être utilisé en classe pour l'enseignement en ligne (disponibles auprès du secrétariat).
- L'élève fournit à son retour en classe, le certificat relatif à sa mise en quarantaine au maître de classe, lequel informe la Direction du retour de l'élève.

Dans le cas où un élève/collaborateur présente des symptômes, se sent malade (soupçon de COVID) :

- Il avertit la Direction et son maître de classe par email, reste à la maison ou rentre à la maison en ayant soin de respecter les mesures de sécurité sanitaires.
- Il contacte la Hotline cantonale / son médecin traitant et suit les instructions.
- Il tient au courant le maître de classe et la Direction de l'évolution de la situation.
- Attention : **le secret médical doit être respecté. Toute communication à des tiers (hors enseignants de la classe et Direction) est interdite.**

Si un contrôle positif est effectué :

- La Direction doit immédiatement être avertie.
- Le cas est communiqué au service du médecin cantonal via la Hotline.
- Aucune mesure sanitaire ne peut être décidée par l'école.



Si un élève/collaborateur entend parler d'un cas dans son entourage (soupçon ou cas avéré de COVID-19) :

- Il contacte la Hotline cantonale / son médecin traitant et se soumet aux décisions qui lui sont communiquées.
- S'il cela lui est permis par les autorités sanitaires, il vient en cours/au travail en prenant soin de respecter les mesures de sécurité sanitaires usuelles avec rigueur, tant qu'une mise en quarantaine ne lui est pas signifiée par un médecin. La Direction ou les enseignants ne sont pas compétents pour décréter une mise en quarantaine.
- Il est important de rester **attentifs face aux rumeurs** qui peuvent circuler, de ne pas colporter de faux bruits et de respecter le secret médical.

Rappel des mesures à tous

- Le port du masque est obligatoire, y compris dans les files d'attente et les rassemblements sur le campus.
- Le masque se porte selon les directives de l'OFSP. Le nez est recouvert.
- Le masque est manipulé selon les directives de l'OFSP.
- Durant les pauses, le port du masque reste obligatoire. La distance de 1.5 m doit être maintenue pour manger ou boire.
- Pendant les repas la distance à table est respectée selon l'emplacement des chaises.
- Durant les intercours, sans changement de salle de classe, les élèves ne sortent pas dans les couloirs.
- Étant donné la chaleur et le désagrément causés par le port du masque, les élèves de secondaire II sont autorisés à boire au moyen de leur gourde personnelle. En aucun cas ils ne la partagent avec d'autres.
- La désinfection des mains est obligatoire lors de chaque entrée et sortie de salle de classe.
- La responsabilité individuelle et citoyenne de tous ne doit pas se limiter au périmètre du Collège et Lycée Saint-Charles. Tous les efforts consentis au sein de l'école doivent être la règle dans la vie personnelle également.

Les collaborateurs et élèves soumis à une quarantaine ou mis à l'isolement devront fournir à la direction le courrier officiel de mise en quarantaine ou à l'isolement. En cas de test positif un certificat médical peut également être transmis en lieu et place du courrier de mise en isolement. Ces documents ne sont plus transmis directement par le Service de la santé.

### Traçage à l'interne : procédure

Afin de faciliter le traçage d'une éventuelle infection par le COVID-19, les enseignants et collaborateurs sont requis de signer les registres de présence mis à disposition dans les salles des maîtres, à l'administration, au bureau de l'internat et à la bibliothèque. Ces listes seront gardées à l'administration qui les communiquera au médecin cantonal en cas de nécessité. Cela permettra de limiter les mises en quarantaine inutiles en cas d'infection dans l'école.

### Cas de quarantaine en cas de retour de pays à risque

Enseignants et personnel administratif et d'intendance : Toute personne revenant de zones à risque (voir la liste sous [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)) doit avoir effectué sa quarantaine avant de revenir au

travail. En cas de retour tardif au travail pour cette raison, des mesures d'ordre salarial seront prises.

Élèves : les maîtres de classe s'assurent que les élèves qui reviennent de zones à risque (liste sous [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)) ont bien effectué leur quarantaine avant de revenir à l'école. Les périodes de cours manquées sont considérées comme absences justifiées. Aucune forme d'enseignement de substitution en ligne n'est organisée par l'école en ce cas, excepté pour les élèves internes qui font leur quarantaine dans la partie de l'internat réservée à cet effet. Les élèves qui manqueraient les cours en raison d'une quarantaine au retour des vacances recevront du travail à effectuer sur TEAMS.

Les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique s'appliquent de manière générale.

### Personnes vulnérables (cf. Article 10 Mesures de prévention, Ordonnance fédérale COVID-19)

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 19 juin 2020, entrée en vigueur le 22 juin, la disposition concernant les personnes vulnérables a été levée. L'article 10 de l'Ordonnance fédérale COVID-19 précise les mesures de prévention à adopter.

#### Art. 10 Mesures de prévention

1. L'employeur garantit que les employés puissent respecter les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et de distance. À cette fin, les mesures correspondantes doivent être prévues et mises en œuvre.
2. Si la distance recommandée ne peut pas être respectée, des mesures doivent être prises pour appliquer le principe STOP (substitution, technique, organisation, personnel) et notamment recourir au télétravail, à la séparation physique ou au port de masques faciaux.

Pour les personnes considérées comme vulnérables au sens de l'OFSP :

Les personnes vulnérables continuent de respecter les mesures de protection de l'OFSP et doivent travailler prioritairement à distance. Si une activité en présentiel est nécessaire, ils/elles doivent bénéficier de toutes les protections nécessaires notamment en termes d'hygiène et de distanciation claire de la zone d'activité. Au besoin, des mesures particulières sont mises en place, et une activité alternative peut être proposée.

Voir les droits en la matière pour les femmes enceintes et mères qui allaitent :

<https://www.seco.admin.ch/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/mutterschutz.html>.

### Transports publics

De nombreuses personnes (jeunes et adultes) utilisent les transports publics pour se rendre à l'école et pour rentrer chez elles. Dans ce contexte, il convient d'observer les règles de conduite éditées pour les transports publics. **En particulier, le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans.**

Il est recommandé, si possible, de se rendre à l'école à pied ou à vélo.

Comportement à l'arrêt de bus/ à la gare :

- a) le danger d'attroupement étant important, il faut respecter les zones d'attente et le marquage au sol si existants ;
- b) les mesures sanitaires sont à respecter ;
- c) l'attente du bus/ du train doit se faire dans la bienveillance, le calme et le respect.

## Infirmière scolaire

L'infirmière scolaire se conforme strictement aux directives de l'OFSP. Les règles recommandées de conduite et d'hygiène s'appliquent. Les surfaces de travail sont nettoyées après chaque utilisation. Une distance minimale de 1.5 mètre doit être conservée autant que possible entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les élèves.

## Hotline

La Hotline cantonale 032 420 99 00 reste à disposition des écoles et des parents pour les questions concernant tous les aspects de la vie scolaire.

## Nouvelles recommandations pour les enfants de moins de douze ans présentant des symptômes (25.09.2020)

**25.9.2020 – Les connaissances actuelles le montrent : les enfants peuvent être infectés par le nouveau coronavirus. Cependant, les enfants de moins de douze ans présentent moins souvent des symptômes et transmettent plus rarement le virus à d'autres personnes.**

Les enfants de moins de douze ans devraient, autant que possible, pouvoir se rendre à l'école et dans les structures d'accueil. Dans cette tranche d'âge, ils sont moins susceptibles d'y être infectés par le nouveau coronavirus qu'au sein de leur famille.

## Nos recommandations

### Enfant présentant des symptômes SANS contact étroit avec une personne présentant des symptômes du COVID-19

*a) Votre enfant présente un léger refroidissement (rhume, maux de gorge, toux légère). Il est par ailleurs en bonne santé :*

Votre enfant peut continuer d'aller à l'école ou dans la structure d'accueil.

*b) Votre enfant a de la fièvre. Il est par ailleurs en bonne santé :*

Votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil 24 heures après que la fièvre sera tombée.

Si la fièvre dure trois jours ou plus, appelez le pédiatre.

Si d'autres symptômes apparaissent, comme des troubles gastro-intestinaux, des maux de tête, des courbatures, une perte du goût et/ou de l'odorat, discutez de la marche à suivre avec le pédiatre.

*c) Votre enfant a une forte toux. Il est par ailleurs en bonne santé :*

Votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil si la toux s'est nettement améliorée en l'espace de trois jours.

Si la toux ne s'améliore pas et persiste au-delà de trois jours, appelez le pédiatre.

Si d'autres symptômes apparaissent, comme des troubles gastro-intestinaux, des maux de tête, des courbatures, une perte du goût et/ou de l'odorat, discutez de la marche à suivre avec le pédiatre.

*d) Votre enfant a de la fièvre ou une forte toux et/ou il a d'autres problèmes de santé :*

Appelez le pédiatre et discutez avec lui de la marche à suivre.

### **Enfant présentant des symptômes AVEC contact étroit avec une personne présentant des symptômes du COVID-19**

La personne avec laquelle votre enfant a été en contact étroit doit se faire tester.

*a) Le résultat du test est POSITIF :*

Votre enfant doit rester à la maison. Il devrait se faire tester. Appelez le pédiatre, il vous informera de la marche à suivre.

*b) Le résultat du test est NÉGATIF :*

Votre enfant pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil 24 heures après que la fièvre sera tombée ou que la toux se sera nettement améliorée.

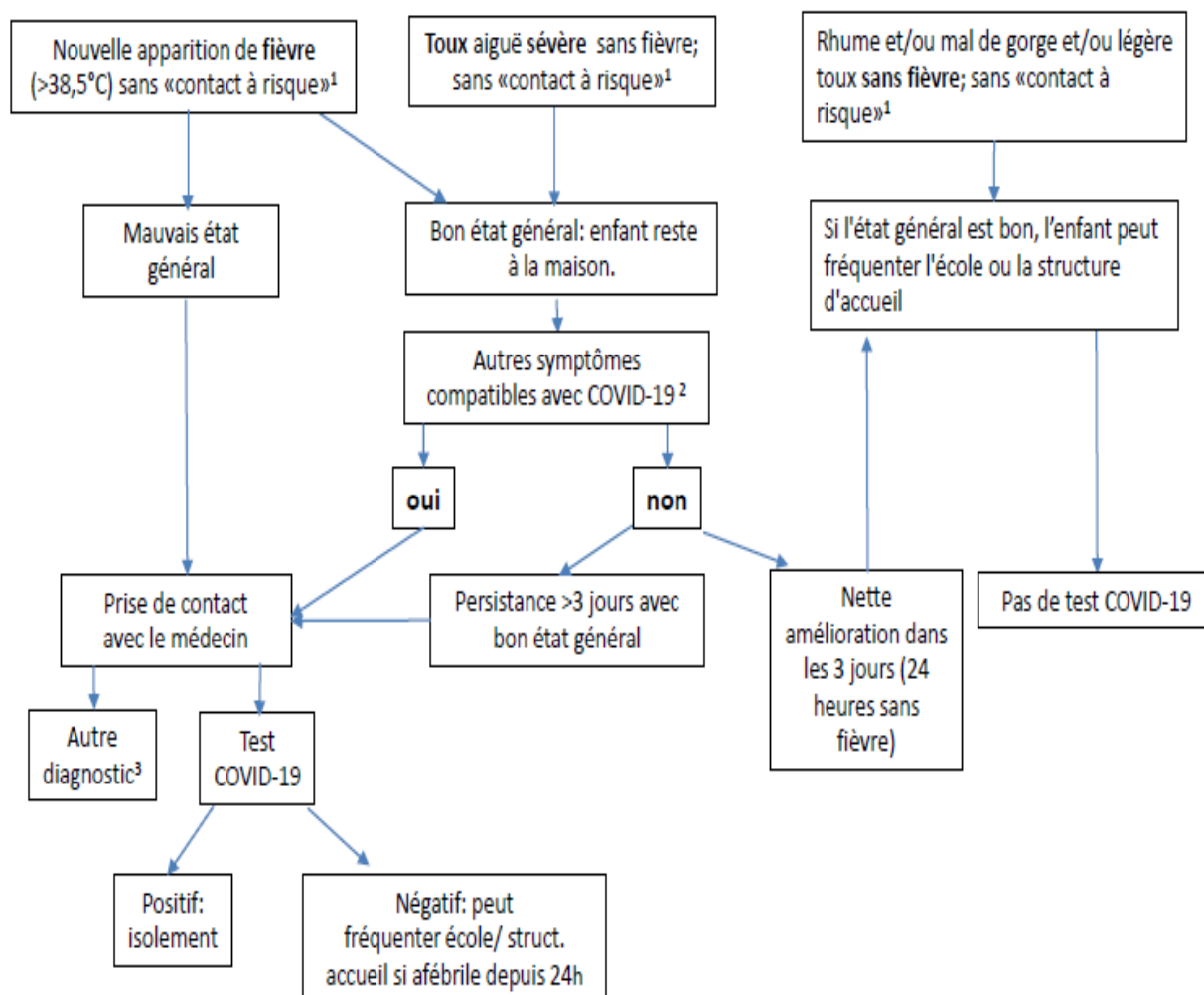
### **Enfants avec symptômes dans une même classe ou dans un même groupe au sein d'une structure d'accueil**

Si trois enfants ou plus de la même classe ou du même groupe au sein d'une structure d'accueil sont malades, les autorités cantonales s'accordent avec leurs pédiatres pour décider de la marche à suivre.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/news/news-25-09-2020.html>

Procédure dans les écoles et les structures d'accueil parascolaire ou collectives et indications de tests pour les enfants symptomatiques jusqu'à 12 ans

**Procédure dans les écoles et les structures d'accueil parascolaires ou collectives et indications de tests pour les enfants symptomatiques jusqu'à 12 ans**



<sup>1</sup> Définition contact à risque : Contact étroit avec un enfant >12 ans ou un adulte symptomatique ou avec une personne de tout âge avec un test positif, en particulier dans le milieu familial. Si un contact étroit a eu lieu, procéder selon les indications de test chez les enfants <12 ans.

<sup>2</sup> symptômes gastro-intestinaux, maux de tête, douleurs aux membres, perte du sens du goût ou de l'odorat

<sup>3</sup> p.ex. otite moyenne, angine à streptocoques, infection des voies urinaires

Nouveau coronavirus

Actualisé au 4.7.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**



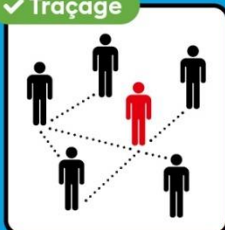
## Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.

En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

### Pour rappel :

✓



Garder ses distances.

✓



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓



Se laver soigneusement les mains.

✓



Éviter les poignées de main.

✓



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

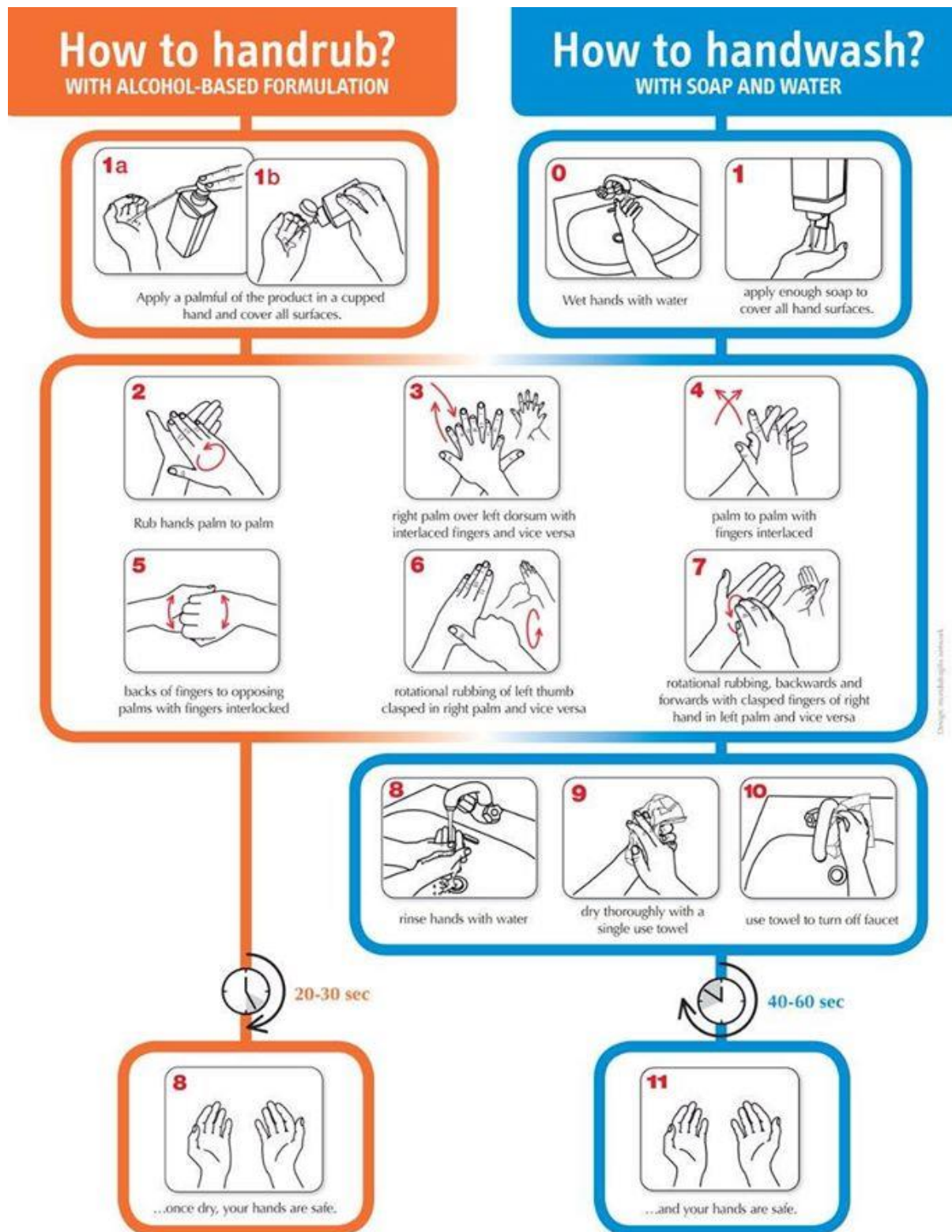
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

# Comment bien se laver les mains



WHO acknowledges the Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), in particular the members of the Infection Control Programme, for their active participation in developing this material.



October 2006, version 1.

## Comment mettre et enlever un masque



Sources :

Ordonnance portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière de la République et Canton du Jura. Modification du 29 octobre 2020, avec entrée en vigueur au 2 novembre 2020

Conditions d'enseignement valables dès le 2 novembre dans les écoles du Centre jurassien d'enseignement et de formation. Service de la formation post-obligatoire.

Plan de protection cantonal – COVID 19/mise à jour du 13.11.2020 Application des mesures organisationnelles et sanitaires dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021. Service de l'enseignement.

Plan de protection cantonal – COVID 19/mise à jour du 27.11.2020 Application des mesures organisationnelles et sanitaires dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021. Service de l'enseignement.

COVID-19 – Plan de protection du 29 octobre 2020 relatif aux leçons d'éducation physique aux degrés 1 à 11 de la scolarité obligatoire dans les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.

Porrentruy, 17 août 2020/ 5 octobre 2020/ 7 octobre 2020/ 31 octobre 2020/ 6 novembre 2020

Direction Collège et Lycée Saint-Charles



